REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté 10 MARS 2020
portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2019 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégorie A ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégorie B et C ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées à le faire ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

– Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines ;
– Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
– Madame Christine Mourrieras, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
– Monsieur Pierre Scandola, chef du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;
– Madame Angélique Pluta, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
– Madame Sophie Taristas, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
– Madame Danielle Salzère, cheffe du bureau de l'administration des personnels ;
– Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
– Monsieur Sébastien Faugère, chef de la mission des affaires générales et ressources humaines au sein de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;
– Monsieur Pierre-Henri Paulet, chargé de missions juridiques au bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

b) Membres suppléants :

– Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
– Monsieur Alain Schost, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
– Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
– Monsieur Damien Bailleul, chargé de mission d'appui réglementaire au bureau de gestion des personnels contractuels ;

– Madame Anne Hugues, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
– Madame Fabienne André, adjointe au chef de la mission des affaires générales de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;
– Madame Angèle Manche, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;
– Monsieur Frédéric Stainer, chef de la mission des affaires générales de la direction générale de l'alimentation ;
– Monsieur Pascal Cossard, adjoint à la cheffe du bureau de l'administration des personnels ;
– Monsieur Nicolas Calame, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

B - Représentants des organisations syndicales

1) Collège de la catégorie A

Titulaires

- Madame Pascale Homolle-Lotteau (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Nadia Ihadadène (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Muriel Mahé (Alliance du Trèfle) ;
- Monsieur Jacques Moinard (CFDT) ;
- Monsieur Jean-Yves Thérin (FSU CGT).

Suppléants

- Monsieur Sylvain Duport (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Pascale Ilinca (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Agnès Giraud (Alliance du Trèfle) ;
- Monsieur Eric Garbéroglio (CFDT) ;
- Monsieur Patrick Joffroy (FSU CGT).

2) Collège des catégories B et C

Titulaires

- Madame Noémie Autef (FO) ;
- Monsieur David Desjardins (FO) ;
- Monsieur Thierry Cathala (CFDT) ;
- Madame Christine Delcolle (FSU CGT);
- Monsieur Youssef Heddaji (FSU CGT).

Suppléants

- Monsieur Aboubakar Moumouni Jeanjean (FO) ;
- Madame Anne-Sophie Kurzydlo (FO);
- Madame Estelle Herbach (CFDT) ;
- Madame Sarah Banié (FSU CGT) ;
- Madame Séverine Thouvenel (FSU CGT).

Article 2

L'arrêté du 2 octobre 2019 désignant les représentants de l'administration et les représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le,

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER